

Cuba modifie sa loi sur le logement



La Havane, 12 avril, (RHC).- Cuba a réalisé des modifications juridiques à la loi sur le logement. Le but est d'encourager la construction de maisons par l'octroi de subventions aux familles les plus défavorisées.

Les nouvelles modifications de la loi ont été expliquées au cours d'une conférence de presse ici à La Havane.

Maria Aurora Sancesario, chef du fonds de logements au ministère de la Construction, a expliqué que depuis l'approbation des subventions en 2012 jusqu'au mois de février dernier, le gouvernement cubain a débloqué plus de 3 milliards 800 millions de pesos pour la construction ou réparation de logements. Environ 100 mille familles en ont bénéficié.

Le Conseil des ministres a adopté au total cinq modifications. Yusimi Campos, vice-ministre cubaine du Travail et de la protection sociale, s'est référée, dans des déclarations exclusives à Radio Havane Cuba, à la portée sociale de ces nouvelles modifications de la loi sur le logement.

«Dans le cadre de ces politiques, il faut remarquer une ratification du principe du gouvernement révolutionnaire de préserver la justice sociale. L'approbation de nouvelles subventions à l'intention des personnes souhaitant réaliser des réparations ou d'autres actions constructives chez elles tient compte des familles les plus défavorisées. Celles qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour ces actions sont protégées par l'État. Cela englobe les personnes âgées, les handicapés, les familles nombreuses et

les familles mono-parentales.»

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/126859-cuba-modifie-sa-loi-sur-le-logement>



Radio Habana Cuba